



Le Champ de Monsieur

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

Bovins-Canards gras-Pain paysan- Noix
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 - ANGLARS
France
Siret : 38402378400018

FACTURE

N° : FAC000000012
Date : 30/05/2025
N° client : CLT000000001

Port. : 0680836858
Email : champdemonsieur@gmail.com
Madame Caroline TRUEL - Collaboratrice

Monsieur Jean Michel Bos

Cazals
46160 Marcilhac sur Célé
Email : fabiennebos2017@gmail.com

Réf. : facture mai

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000046 du 31/05/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg pain nature blé 1 kg	5,00	Pièce	5,21 €	10,00%	23,44 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					23,45 €	
Bon de livraison N°BDL00000049 du 31/05/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg pain nature blé 1 kg	5,00	Pièce	5,21 €	10,00%	23,44 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					23,45 €	
Bon de livraison N°BDL00000052 du 31/05/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg pain nature blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	10,00%	14,07 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					14,07 €	
Bon de livraison N°BDL00000055 du 31/05/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg pain nature blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	10,00%	14,07 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					14,07 €	
Bon de livraison N°BDL00000058 du 31/05/2025						
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg pain nature blé 1 kg	3,00	Pièce	5,21 €	10,00%	14,07 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					14,07 €	

ACTIVITES PAINS-BRIOCHES ET NOIX
CONTACT : Caroline TRUEL 06 80 83 68 58
Produits issus de l'agriculture biologique - Contrôle
ECOCERT- FR-BIO-01
FOURNIL à Péchaud 46160 Marcilhac sur Célé

Détail de la TVA				Total HT	
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	
Réduite	89,09 €	5,50%	4,90 €		
				Total TTC	93,99 €
Règlement	Virement				
Echéance(s)	93,99 € au 29/06/2025				
Coordonnées bancaires					
Nom	Banque Populaire				
IBAN	FR7617807008082552182581272				
BIC	CCBPFRPPTLS				

Le montant total s'élève à quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, l al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). -
Aperçu du modèle de mention
-
Aperçu du modèle de mention